

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-05-32 – URBANISME (2.1) – COMMUNE DE NOVIANT AUX PRES: APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGALT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGALT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Par délibération municipale en date du 23 juin 2014, la commune de Noviant-aux-Près a souhaité la révision son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme afin de définir un projet urbain en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Pour rappel, **les grands objectifs de révision du POS en PLU** définis dans la délibération de prescription étaient les suivants :

- Privilégier l'accueil de nouvelles constructions dans le village notamment en proximité de la place du Champ de Foire ;
- Rationaliser les possibilités d'extension du village en prenant en compte la réalité des contraintes, foncières notamment ;
- Permettre la valorisation des entrées de village, route de Minorville, côté Bernecourt et également Manonville ;
- Envisager la création d'un chemin de contournement agricole par le Sud du Village ;
- Conforter la présence de la zone artisanale, de compétence intercommunale ;
- Se conformer aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires en élaborant un PLU Grenelle et intégrant les dernières dispositions de la loi ALUR ;
- Se mettre en compatibilité avec le SCoT Sud 54 approuvé le 13 décembre 2013.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies dans le PLU et validées lors d'un débat en conseil municipal sont les suivantes :

- Orientation générale n°1 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT AU SERVICE DE L'IDENTITE ET DU CADRE DE VIE
- Orientation générale n°2 : MAINTENIR UN TISSU ECONOMIQUE ENDOGENE ET INTERCOMMUNAL
- Orientation générale n° 3 : SE DEPLACER A NOVIANT-AUX-PRES
- Orientation générale n°4 : PRESERVER DURABLEMENT ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL
- Orientation générale n°5 : LIMITER LES DEPENSES ENERGETIQUES ET PRODUIRE UNE OFFRE EN LOGEMENTS ECONOMOME EN ENERGIE

Transmission du dossier de PLU arrêté aux Personnes Publiques Associées et enquête publique

Le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées et EPCI limitrophes. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Les retours d'avis sont favorables à ce projet, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains.

Par décision en date du 24 avril 2018, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Jean-Pierre PORTA en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue du 05 juin octobre au 06 juillet 2018 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au PLU, sans réserve ni recommandation.



Chaque remarque formulée, par les Personnes Publiques Associées, par la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Forestiers {CDPENAF} ou par la population, a fait l'objet d'une réponse disponible dans le rapport du commissaire enquêteur et en annexe du PLU.

Les pièces du PLU sont complétées et rectifiées en conséquence.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la commune de Noviant-aux-Près en date du 23 juin 2014 prescrivant la révision de son POS et sa transformation en PLU ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu la délibération de la commune de Noviant-aux-Près en date du 16 mai 2017 autorisant la CC2T à poursuivre cette procédure de révision de POS et sa transformation en PLU ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017 arrêtant le projet de révision de POS en PLU de la commune de Noviant-aux-Près et tirant le bilan de la concertation ;

Vu les avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté ;

Vu l'arrêté n°Urb-08-18 en date du 14 mai 2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu la Commission Habitat et Urbanisme du 05 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de révision du POS en PLU de la commune de Noviant-aux-Près ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX